



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service Gestion des Assemblées et des Actes

Affaire suivie par : Bruno LOMBARD
Tél : 03 22 97 43 63
Objet : Conseil d'Amiens Métropole du jeudi 12 février 2026.
Procédure d'urgence.

Amiens, le 10 février 2026

Madame et Chère Collègue,
Monsieur et Cher Collègue,

Conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous proposer l'inscription, en procédure d'urgence, du point suivant à l'ordre du jour de la séance du Conseil Amiens Métropole du jeudi 12 février 2026 :

Point n° 75 : Amiens. ZAC Gare la Vallée. Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Financement de l'aménagement de la ZAC. Garantie d'emprunt. Convention.

Les documents relatifs à ce dossier, sont, comme habituellement, mis à votre disposition par voie numérique.

Veillez, agréer, Madame et chère collègue, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes salutations respectueuses et dévouées.

Le Président

Alain GEST